

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Josée Bourdeau, greffière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2021-12-661 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2022 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

D'adopter, pour l'exercice financier 2022, un budget équilibré de 92 235 831 \$.

ADOPTÉ

2021-12-662 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années
2022, 2023 et 2024, au montant de 106 511 200 \$, se détaillant comme suit :

- 2022 : 24 570 300 \$;
- 2023 : 39 493 700 \$;
- 2024 : 42 447 200 \$.

ADOPTÉ

**2021-12-663 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2022 ET DU
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

DE décréter qu'un document explicatif du budget 2022 et du programme triennal
d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 soit publié dans une édition
spéciale du *Bulletin municipal* qui sera distribué dans les résidences et commerces
de la ville et sur le site Internet de la Ville : www.ville.valleyfield.qc.ca.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de
questions.

2021-12-664 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 18, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 14 décembre 2021.

ADOPTÉ